Le Professeur Raoult, cul entre deux chaises chez Bercoff ?

écrit par Alain Lussay | 18 décembre 2023

Le 13 décembre sur Sud Radio, André Bercoff était dans tous ses états en recevant le Professeur Didier Raoult, parce qu’un nouveau variant est annoncé qui pourrait gâcher les fêtes de Noël.

Ce variant JN1 aurait déjà muté de nombreuses fois, beaucoup plus que le virus Omicron, il n’est pas plus grave mais peut provoquer des surinfections bactériennes qui nécessitent de soigner avec antibiotique, en résumé selon le Pr Raoult.

Mais la chance que le vaccin protège contre ce variant est relativement faible.
Pas plus qu’il n’a protégé contre les précédents variants.

Pourtant Raoult précise quand même *“je garde cette position et je n’ai pas de raison de changer, que les gens qui ont un risque de faire une forme grave, les gens âgés de plus de 70 ans ou les sujets qui ont des facteurs de risques importants, on peut imaginer qu’ils aient un bénéfice, pour les autres on peut même pas imaginer qu’ils aient un bénéfice…”*

Je m’étonne donc que Raoult, qui indique que le vaccin ne protège pas, persiste à imaginer que les personnes âgées ou à risque aient un bénéfice à se faire vacciner, alors que dans le même temps il recommande de soigner avec un antibiotique !

Et j’ai donc peine à imaginer que Raoult persiste dans le domaine de la croyance alors que, dès l’origine de l’épidémie, il a fait part de son scepticisme sur l’efficacité d’un vaccin et a pris, envers et contre tous, la politique du soin précoce avec les résultats incontestables que l’on sait.

Puis quand Bercoff l’interroge sur les effets secondaires qui n’existeraient pas selon les ministres de la Santé successifs, Raoult botte en touche, car il ne suivrait pas l’actualité, mais fait une digression sur le projet de loi “dérives sectaires” de Darmanin en le comparant à la dictature des pays communistes sous Staline…

Mais souvenons-nous du temps, en décembre 2020, où Raoult ne

cachait pas son scepticisme et restait très prudent face à l'arrivée des candidats vaccins, notamment chez les personnes plus âgées, attendant que les laboratoires publient leurs données.
Où la priorité était de soigner les gens malades qui arrivaient dans son IHU…

Où en février 2021, Raoult publiait ses "Carnets de guerre Covid-19", pour dénoncer le plus grand scandale sanitaire du 21e siècle…

Puis souvenons-nous du temps, en septembre 2021, où Raoult estimait que "les gens qui meurent" du Covid-19 "auraient dû être vaccinés". Et pourquoi pas soignés ?

Et puis en novembre dernier où Raoult interviewé par France Soir dézinguait le ministre de la Santé Rousseau pour ses propos concernant l'innocuité des injections, alors que Pfizer avait enfin reconnu dans un communiqué officiel que "le vaccin ARNm contre la COVID-19 présente des risques accrus de myocardite/péricardite"…

D'autant que l'Agence Européenne du Médicament, en réponse à une assignation de députés européens, avouait que **"les vaccins n'ont pas été conçus pour prévenir les infections"** ! Macron, Véran et sa clique sanitaire savaient que la vaccination ne protégerait pas contre la propagation du virus, mais ont imposé la vaccination de masse par des mensonges en dissimulant la possibilité d'effets secondaires graves et mortels.
https://ripostelaique.com/lagence-europeenne-du-medicament-avoue-le-vaccin-cest-de-la-merde-toxique.html

En conséquence de cette information essentielle qui accrédite le scandale que n'ont cessé de dénoncer les désignés "complotistes", il serait utile que Raoult clarifie

sa position sur la vaccination des personnes âgées ou à risque, alors que le soin précoce, avec entre autres Ivermectine et Azithromycine, vient facilement à bout des virus respiratoires comme je peux en témoigner, et comme en a témoigné le journaliste Ivan Rioufol qui fut bien contaminé en décembre 2021…
https://ripostelaique.com/le-non-vaccine-rioufol-contamine-par-un-double-dose-ridiculise-veran.html

En attendant, il faut tenter de faire barrage à l'article 4 du projet de loi sur "les dérives sectaires" qui **interdirait de débattre de la science et de critiquer le consensus médical de la gouvernance sanitaire, sous peine de 15 000 euros d'amende et de prison.**

[…]

Alain Lussay

https://ripostelaique.com/le-professeur-raoult-cul-entre-deux-chaises-chez-bercoff.html